

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Mesures d'ordre
budgétaire et
comptable

OBJET :
Affectation des
résultats 2016 :
budget
« Commune »

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Convocation en
date du :
18/03/2017

Affichage en date
du :

05/04/17

Transmission en
préfecture en
date du :

05/04/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON – Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL – Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT – M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur la base des résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Commune », il est proposé au Conseil :

► **De constater et d'affecter** les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'investissement (D001)	-414 691.55
Solde des restes à réaliser	-457 948.42
Besoin de financement	-872 639.97
Résultat de fonctionnement	2 477 649.36
Affectation en réserves (R1068)	872 639.97
Report en fonctionnement (R002)	1 605 009.39

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2017

Appréciation des documents

011-211102025-20170325-2017_012_7_10-DE

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

05/04/17

**Accusé de
réception en
Préfecture du**

05/04/17

N°

108837

► **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet.**

**POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017



Le Maire,

Michel PY
Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2017

App. 5. de la région L. de la préfecture